

**MÉMOIRE DES MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU QUÉBEC**

**Présenté  
à la  
Commission sur le déséquilibre fiscal**

**Septembre 2001**

## **Table des matières**

Sommaire .....	3
Présentation des Manufacturiers et exportateurs du Québec .....	4
1. Déséquilibre ou pas de déséquilibre : est-ce une question? .....	6
1.1 Intérêt des manufacturiers et exportateurs du Québec à participer à ce débat .....	6
2. Compétitivité fiscale; instrument de la compétitivité internationale .....	7
2.1 Ce qu'il en coût de vivre au Québec pour les particuliers .....	8
2.2 Productivité, compétitivité, régime fiscal et richesse collective au Québec .....	11
2.2.1 Mieux comprendre ce qui conduit à l'amélioration du niveau de vie .....	12
2.2.2 La taxe sur le capital, un frein à l'augmentation du niveau de vie .....	13
2.2.3 Impôts corporatifs et autres prélèvements chez les sociétés..	15
2.2.4 L'intervention gouvernementale pour rétablir la compétitivité fiscale du Québec .....	18
2.3 Arguments supplémentaires : fiscalité municipale et coûts d'observation .....	19
2.3.1 Fiscalité municipale .....	19
2.3.2 Coûts d'observation ( <i>compliance costs</i> ) .....	19
2.4 Niveau de dépenses publiques .....	20
Conclusion .....	22

## **Sommaire**

L'association des *Manufacturiers et exportateurs du Québec* a pour mission d'être le principal réseau d'affaires voué à la promotion des intérêts des manufacturiers et exportateurs du Québec. Elle compte près de 600 membres au Québec et fait partie des *Manufacturiers et exportateurs du Canada*. Nos membres sont une source importante de croissance et de prospérité pour l'ensemble de la collectivité québécoise.

Ce mémoire aborde la question du déséquilibre fiscal sous l'angle du déséquilibre de la fiscalité des particuliers et des entreprises québécoises face aux autres provinces canadiennes, particulièrement l'Ontario. Dans cette perspective, les *Manufacturiers et exportateurs du Québec* n'approuveront jamais une solution au déséquilibre fiscal fédéral-provincial ayant comme conséquence l'augmentation du fardeau fiscal global des contribuables québécois. Cette solution s'avérerait trop risquée pour la capacité du Québec à attirer des investissements par rapport à ses principaux concurrents.

Par conséquent, une seule recommandation est formulée par les *Manufacturiers et exportateurs du Québec* aux membres de cette commission : en aucun cas, le déséquilibre fiscal ne doit être résolu par l'augmentation du fardeau fiscal global des entreprises et des particuliers québécois. Puisque la compétitivité fiscale du Québec est déjà peu performante lorsqu'on la compare aux autres provinces canadiennes et en particulier à notre voisine ontarienne, il n'existe aucune marge de manœuvre à ce niveau.

### **Présentation des *Manufacturiers et exportateurs du Québec***

L'association des *Manufacturiers et exportateurs du Québec* a pour mission d'être le principal réseau d'affaires voué à la promotion des intérêts des manufacturiers et exportateurs du Québec. Elle compte près de 600 membres au Québec et fait partie des *Manufacturiers et exportateurs du Canada*. Nos membres sont une source importante de croissance et de prospérité pour l'ensemble de la collectivité québécoise.

Les manufacturiers emploient plus de 635 000 Québécois, ce qui représente près de 18 % de la main-d'œuvre totale au Québec. De plus, le rayonnement indirect des manufacturiers, qui sous-traitent et génèrent des revenus d'exportation, contribue à la prospérité de plusieurs régions et villes québécoises. En effet, le secteur de l'exportation emploie près de 800 000 personnes au Québec. De ce nombre, 64,7 % des emplois découlent directement des exportations et 35,3 % indirectement.

Le principal marché d'exportation pour le Québec pour l'année 2000 est encore le marché américain avec 85,6 % de l'ensemble des biens et services exportés qui y sont destinés. Les tragiques événements survenus le 11 septembre dernier amènent leur lot d'incertitude quant à la reprise économique américaine que l'on attendait pour le quatrième trimestre de 2001. Cette situation rend précaire toute prévision économique. On ne peut que constater que la production industrielle américaine est négative depuis décembre 2000 avec une moyenne de -1,6 % sur l'ensemble de l'année 2001. Il faut donc s'attendre à une baisse du taux d'emploi dans les mois à venir d'autant plus que déjà, certaines entreprises ont commencé à annoncer d'importantes mises à pied.

Cette situation crée une pression sur le taux de chômage au Québec. Entre juillet et août 2001, la croissance moyenne de l'emploi au Québec a été de 0,2 % et ce faisant, légèrement supérieure à la moyenne du Canada (croissance nulle). Le taux de chômage du Québec reste chroniquement plus élevé que la moyenne canadienne, à 8,6 % contre 7,0 % en 2001. Les Québécois sont aussi généralement plus pauvres que les Canadiens et les Américains. Tous les partenaires socio-économiques ont donc l'obligation de chercher à améliorer la situation afin d'assurer un emploi et un revenu satisfaisants à nos concitoyens qui le souhaitent. Il est possible et nécessaire de faire mieux, particulièrement alors qu'une période de croissance moins soutenue s'amorce.

Afin de survivre et de continuer à croître et créer davantage d'emplois, les entreprises représentées par les *Manufacturiers et exportateurs du Québec* nécessitent un environnement d'affaires compétitif qui encourage la productivité et l'innovation technologique et sociale.

Ce mémoire aborde la question du déséquilibre fiscal sous l'angle du déséquilibre de la fiscalité des particuliers et des entreprises québécoises face aux autres provinces canadiennes, particulièrement l'Ontario. Dans cette perspective, les *Manufacturiers et exportateurs du Québec* n'approuveront jamais une solution au déséquilibre fiscal fédéral-provincial ayant comme conséquence l'augmentation du fardeau fiscal global des contribuables québécois. Cette solution s'avérerait trop risquée pour la capacité du Québec à attirer des investissements par rapport à ses principaux compétiteurs.

## **1. Déséquilibre ou pas de déséquilibre : est-ce une question?**

Une des questions à répondre par cette commission est de connaître l'existence ou non d'un déséquilibre fiscal entre le niveau de gouvernement fédéral et les provinces canadiennes. Lorsqu'on examine l'évolution des paiements de transferts des dernières années et les champs de responsabilités à la fois fédérales et provinciales, force est de constater qu'il y a effectivement un débalancement sinon un véritable déséquilibre au point de vue fiscal.

D'ailleurs, les dernières conférences provinciales ont mises en exergue ce problème rencontré dans chacune des provinces canadiennes. Bien que cette problématique ne s'exprime pas de la même façon d'une province à l'autre, il faudrait avoir été absent du Canada pendant quelques années pour ne pas être sensible aux différentes demandes provinciales en cette matière.

Ainsi, sur la base de l'observation des dernières rencontres fédérale-provinciales et à l'examen des documents d'information fournis par la Commission, les *Manufacturiers et exportateurs du Québec* constatent l'existence d'un déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux au Canada.

### **1.1 Intérêt des manufacturiers et exportateurs du Québec à participer à ce débat**

Plusieurs se demanderont quel intérêt les entreprises manufacturières et exportatrices peuvent avoir à participer à ce débat qui, on le reconnaîtra, fascine plus les spécialistes des finances publiques, de la décentralisation des pouvoirs et du cadre constitutionnel dans lequel nous évoluons. À ceux-ci nous répondrons que notre logique est implacable; dans une situation où l'on constate l'existence d'un déséquilibre fiscal, l'allocation des ressources financières est naturellement non efficace. Ce faisant, le niveau de gouvernement pénalisé, en l'occurrence le palier provincial, fait face à des dépenses qui sont supérieures aux revenus qu'il retire.

En bout de piste, ce sont les contribuables qui se retrouvent pris en otage par ce déséquilibre : dans un premier temps, la capacité à financer un niveau de dépenses publiques en hausse constante est compromise et ce faisant, la quantité et la qualité des services auxquels ils sont en droit de s'attendre. Dans un deuxième temps, c'est au niveau de leur fardeau fiscal qu'ils se retrouvent coincés. En effet, la tentation est grande pour le palier provincial de résoudre son problème de diminution des revenus par une augmentation des taxes et des impôts. Les contribuables n'ont donc d'autre choix que de payer plus à l'État avec encore moins de services en retour dans un contexte de fardeau fiscal global déjà trop lourd.

Les entreprises québécoises sont, bien entendu, des contribuables corporatifs. Ils paient au gouvernement du Québec les trois types d'impôt et taxes suivantes : un impôt corporatif, une taxe sur le capital et une cotisation au Fonds des services de santé (FSS) qui est une composante des taxes sur la masse salariale. Bien entendu, elles paient également des impôts et taxes au gouvernement du Canada et au niveau municipal (taxes foncières, taxes d'eau, etc.). Leur fardeau fiscal global est, par conséquent, considérable.

Cependant, les manufacturiers et exportateurs québécois n'ont pas que leurs seules taxes et impôts à prendre en ligne de compte. En effet, ils engagent et paient des gens qui sont eux-mêmes des contribuables ayant à supporter un fardeau fiscal différent aux leurs, mais qui est tout de même considérable surtout au Québec.

Dans cette perspective, nous sommes tous et toutes concernés par l'impact du déséquilibre fiscal qui existe au Québec et dans les autres provinces canadiennes. Si les solutions amenées par la Commission conduisent à un rééquilibrage de la fiscalité des provinces canadiennes, ce sont toutes les entreprises du Québec et tous les citoyens qui en bénéficieront par une diminution de leur fardeau fiscal global et/ou par une augmentation de la quantité et de la qualité des services publics.

## **2. Compétitivité fiscale; instrument de la compétitivité internationale**

Le Québec et les autres provinces canadiennes sont donc dans une situation de déséquilibre fiscal. Mais au fait, quelles sont les solutions qui s'offrent à nous pour les résoudre? Encore une fois, les spécialistes de l'économie publique sont beaucoup plus aptes à comprendre et à décrire les solutions qui s'imposent.

L'expérience internationale en ce domaine montre qu'il existe plusieurs types d'arrangements fiscaux plus ou moins complexes fonctionnant comme des mécanismes régulateurs du déséquilibre : réaménagement du partage de responsabilités, systèmes de péréquation plus performants, augmentation des paiements de transferts, levée de taxes particulières, mécanismes de règlement des différends efficaces, etc.<sup>1</sup>

Les *Manufacturiers et exportateurs du Québec* n'ont pas l'intention de se prononcer sur l'une ou l'autre des différentes alternatives dont les deux paliers de gouvernements disposent pour régler cette problématique de déséquilibre. Ce faisant, nous ne ferons aucune recommandation en ce sens sauf celle-ci :

---

<sup>1</sup> « Arrangements financiers intergouvernementaux (Allemagne, Australie, Belgique, Espagne, États-Unis, Suisse) », Document d'information pour le Symposium international sur le déséquilibre fiscal, Commission sur le déséquilibre fiscal, septembre 2001.

***Le déséquilibre fiscal, reconnu comme un problème au Québec, ne doit en aucun cas être résolu par l'augmentation du fardeau fiscal global des entreprises et des particuliers québécois, puisque la compétitivité fiscale du Québec est déjà peu performante lorsqu'on la compare aux autres provinces canadiennes et en particulier à l'Ontario.***

Il s'agit là de **la seule recommandation** que nous faisons au président et aux commissaires qui siègent sur cette commission. La suite de ce mémoire servira à démontrer les affirmations sous-entendues dans la recommandation précédente soit : **1) la compétitivité fiscale est un élément de compétitivité internationale et est nécessaire pour attirer des investissements productifs au Québec et 2) la compétitivité du régime fiscal au Québec est en baisse constante en comparaison avec les autres provinces canadiennes et en particulier avec l'Ontario (pour des raisons géographiques et économiques).**

Puisque le débat se fait dans un cadre fédéral-provincial, les graphiques et démonstrations se feront essentiellement dans cette perspective. Il est toutefois inutile de rappeler à quel point l'économie du Québec est en compétition avec l'ensemble des pays étrangers. Une petite économie ouverte tel que nous sommes ne peut ignorer les conséquences de la mondialisation sur la mobilité des entreprises et des personnes clés, qui apportent beaucoup de valeur ajoutée. On se doit donc collectivement d'aspirer à devenir non seulement compétitifs à l'intérieur de nos frontières, mais également à l'extérieur de celles-ci.

## **2.1 Ce qu'il en coûte de vivre au Québec pour les particuliers**

Le Québec est un état qui dit avoir fait un choix collectif à une certaine époque d'assurer un bien-être économique et social qui soit supérieur à ce qu'on pouvait retrouver ailleurs. Ce faisant, les différents gouvernements ont mis en place des programmes sociaux colossaux et qui n'ont cessé de croître avec les années. Bien que de plus en plus de Québécois constatent le coût que représente ce choix collectif et qu'ils questionnent la qualité des services qui en découle, certains sont catégoriques sur l'effet sur la croissance économique et par conséquent, sur la richesse collective des Québécois.

D'ailleurs, une récente étude de l'Institut économique de Montréal (IEDM)<sup>2</sup> démontre clairement la corrélation négative entre le niveau de dépenses publiques d'un pays et la croissance de son PIB. En effet, les résultats sont parlants : une hausse de 10 points de la part des dépenses gouvernementales dans le PIB réduit le taux de croissance annuelle de ce dernier de 1 point. La conséquence est renversante sur la richesse individuelle de chaque Québécois. En effet, selon les calculs de l'IEDM, il s'agit d'un montant de plus

---

<sup>2</sup> « Taille de l'État et richesse des Québécois », Les notes économiques, Institut économique de Montréal, Février 2001.

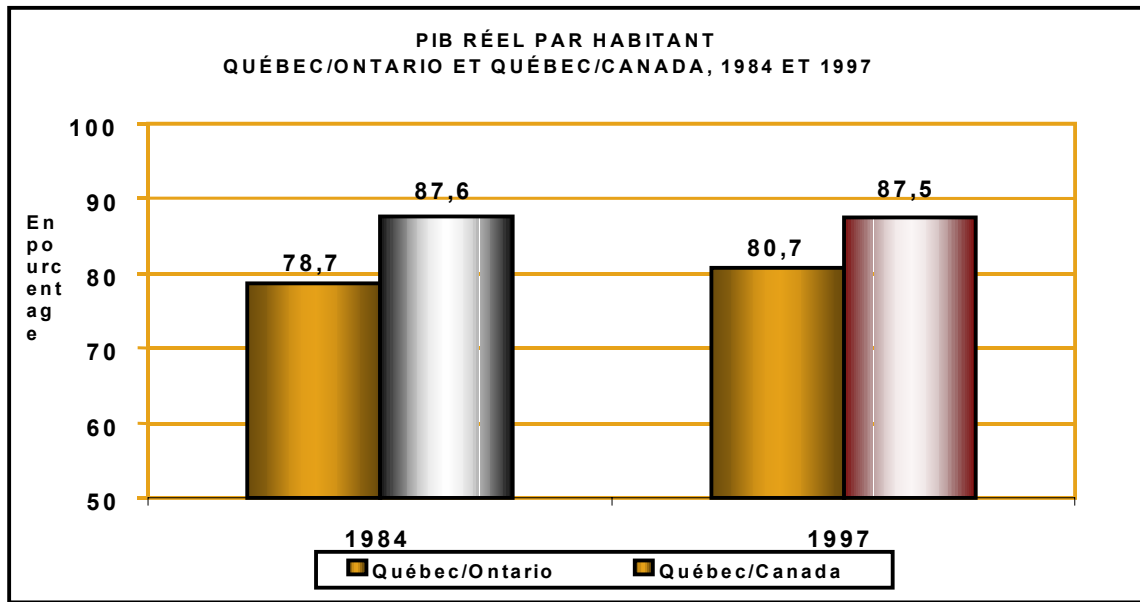


de 12 000 \$ par personne, soit plus de 49 000 \$ par famille auxquels les Québécois ont renoncé. Pourtant, basé sur les chiffres du tableau 1, les Québécois auraient bien besoin de ces argents supplémentaires puisqu'à l'heure actuelle, ils sont moins riches que les autres Canadiens et les Américains.

**Tableau 1**

<b>Produit intérieur brut par habitant</b> (en dollars canadiens constants de 1992)		
Québec	Reste du Canada	États-Unis
Moins de 25 000\$	Plus de 28 500\$	Près de 36 000\$

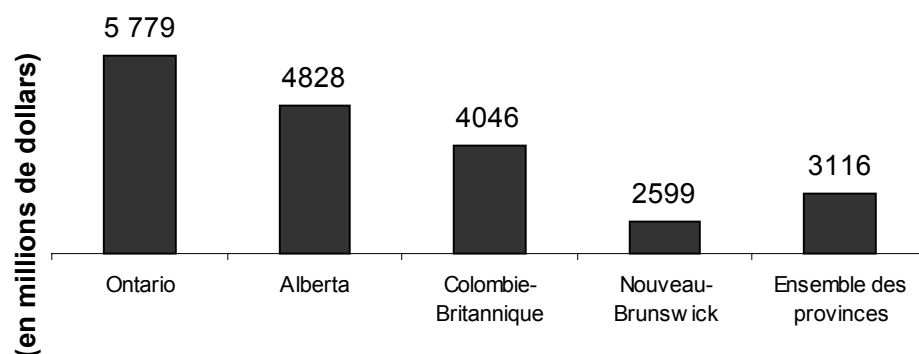
*Source : L'économie et les finances publiques du Québec – Constats et orientations, Octobre 1999, Ministère des finances du Québec*



*Source : Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, 2001*

L'écart de fardeau fiscal avec les contribuables de l'ensemble des autres provinces canadiennes est particulièrement frappant également (voir le graphique suivant et le tableau 2). En effet, non seulement les Québécois sont-ils plus pauvres que l'ensemble des Canadiens, mais ils paient encore plus d'impôts et de taxes qu'eux. On estime d'ailleurs que même si le gouvernement du Québec respecte son engagement de réduire de 1,3 milliards de dollars l'impôt sur le revenu d'ici 2002-2003, l'écart réel qui sépare les Québécois des autres contribuables canadiens ne sera réduit que partiellement puisque les impôts sont généralement réduits pour eux aussi.

### Fardeau fiscal excédentaire du Québec à l'impôt sur le revenu des particuliers (1999)



*Source : L'économie et les finances publiques du Québec – Constats et orientations, Octobre 1999, Ministère des finances du Québec*

## Tableau 2

### Taux d'impôt sur le revenu personnel combiné fédéral et provincial pour 2001

	Fourchette et niveau d'impôt				Taux maximum
	30 000 \$	60 000 \$	100 000 \$	≥100 000 \$	
T.-N.	26,6	38,2	45,6	48,6	48,6
I.-P.-E.	25,8	35,8	44,4	47,4	47,4
N.-É.	25,8	37,0	42,7	45,7	47,3
N.-B.	25,7	36,8	42,5	46,8	46,8
<b>Québec</b>	<b>30,4</b>	<b>39,6</b>	<b>46,2</b>	<b>48,7</b>	<b>48,7</b>
<b>Ont.</b>	<b>22,2</b>	<b>31,2</b>	<b>39,4</b>	<b>42,4</b>	<b>46,4</b>
Man.	26,9	38,2	43,4	46,4	46,4
Sas.	27,5	35,5	42,0	45,0	45,0
Alb.	26,0	32,0	36,0	39,0	39,0
C.-B.	23,3	32,5	39,7	42,7	45,7

*Source : Canadian Tax Highlights, Volume 9, Number 7, July 24, 2001, page 51*

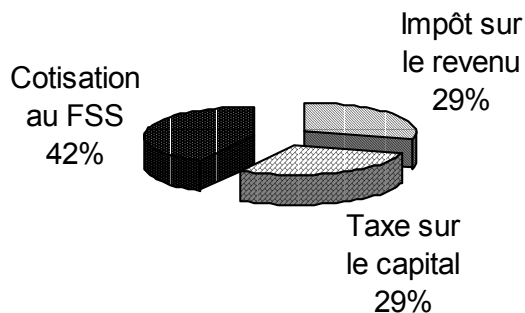
La preuve est donc là, sous nos yeux, le déséquilibre fiscal du Québec ne peut trouver de solution dans l'augmentation des taxes et impôts chez les particuliers québécois. Ces derniers sont déjà surtaxés comparativement à leurs collègues canadiens et sont moins riches lorsqu'on compare le PIB/habitant.

## 2.2 Productivité, compétitivité, régime fiscal et richesse collective au Québec

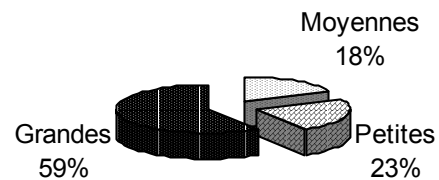
Les manufacturiers et les exportateurs du Québec sont de véritables moteurs de la croissance économique du Québec. Non seulement ils permettent à des centaines de milliers de personnes de travailler directement dans leurs entreprises, mais ils produisent également des biens et des services de grande valeur, génèrent des emplois indirects et paient des impôts et des taxes à tous les niveaux de gouvernement bref, ils font réellement partie du tissu socio-économique québécois.

Selon les dernières statistiques fiscales<sup>3</sup>, le total des prélèvements fiscaux des sociétés québécoises s'est élevé à plus de 6 milliards de dollars. Près de 28 % du total a été généré par le seul secteur manufacturier.

**Prélèvements fiscaux pour les entreprises (6 093 millions de dollars)**



**Prélèvements fiscaux selon la taille de l'entreprise (6 093 millions de dollars)**



Source : « Statistiques fiscales des sociétés – Année d'imposition 1997, édition 2001 », Ministère des Finances, Québec

Les deux graphiques précédents nous montrent la répartition des prélèvements fiscaux des entreprises au Québec et leur contribution selon leur taille. Deux constatations sautent aux yeux : la première, une des taxes considérées comme la moins productive pour l'économie, la taxe sur le capital, compte pour à peu près le tiers des prélèvements fiscaux pour les entreprises du Québec. Deuxième constatation : même si les PME comptent pour

<sup>3</sup> « Statistiques fiscales des sociétés – Année d'imposition 1997, édition 2001 », Ministère des Finances, Québec.

plus de 90 % des entreprises du Québec, elles ne génèrent qu'un peu plus du quart des revenus fiscaux pour le gouvernement du Québec.

### **2.2.1 Mieux comprendre ce qui conduit à l'amélioration du niveau de vie**

Avant d'aller un peu plus loin, il nous apparaît primordial d'expliquer les éléments qui relie les concepts de productivité, compétitivité, investissement, taxation et richesse collective. Le graphique suivant constitue un bon début.



L'investissement dans une société constitue la base de la création de la richesse. Du point de vue de l'entreprise, il se matérialise sous la forme d'achat de machinerie et de nouveaux équipements et d'amélioration des processus d'affaires. Ce faisant, on fait preuve d'innovation parce que nécessairement, le nouveau capital sera amélioré par rapport à ce qu'on possédait dans le passé. Cette amélioration se traduit par l'augmentation de nos rendements et de la qualité des biens que l'on produit; c'est la base d'une plus grande compétitivité. Être compétitif signifie faire partie des meilleurs. Les clients cherchent alors à acquérir nos biens et nos services ce qui permet d'accroître notre PIB. Nous devenons plus prospères, collectivement plus riches. Cette nouvelle richesse collective conduit à un relèvement de notre niveau de vie et se répercute dans toutes les couches sociales, de façon directe et indirecte.

Quelle est la place de la compétitivité fiscale au sein de cette pyramide? Et bien elle se retrouve à plusieurs niveaux, mais un fardeau fiscal global trop lourd et peu compétitif par rapport à nos concurrents internationaux fait mal à la base même de la pyramide; elle freine l'investissement.

### 2.2.2 La taxe sur le capital, un frein à l'augmentation du niveau de vie

Le plan stratégique 2001-2004<sup>4</sup> du ministère des Finances du Québec fait état de cinq grandes orientations pour cette période dont deux touchant directement les investissements. En effet, l'orientation 2 de ce plan est « *d'accroître la compétitivité de l'économie du Québec et sa capacité de créer des emplois* » avec, pour y parvenir, l'objectif 2.1 qui veut (...) « *encourager l'investissement des entreprises de manière à augmenter la productivité et le taux d'emploi* ». L'orientation 3 du plan est tout aussi loquace : « *favoriser une fiscalité équitable et compétitive* » avec, pour ce faire, un objectif 3.3 qui veut « *définir un régime fiscal compétitif qui encourage la participation active des citoyens au marché du travail et qui favorise une augmentation des investissements des entreprises.* »<sup>5</sup>

Tous s'entendent donc pour dire que les investissements sont essentiels à la croissance économique, mais le gouvernement du Québec est lent à réduire sinon éliminer ce frein aux investissements québécois que constitue la taxe sur le capital. En effet, la taxe sur le capital, parce qu'elle constitue une charge fixe pour les entreprises, est reconnue comme étant défavorable à la croissance des nouveaux investissements. À ce titre, la Colombie-Britannique, au prise avec un problème de croissance économique, vient d'annoncer l'abolition de la taxe sur le capital sur deux ans afin de favoriser l'investissement productif. En effet, le taux de cette taxe est passé de 0,30 % à 0,15 % depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2001. La taxe sera complètement éliminée en septembre 2002. Lors de cette annonce en juillet 2001, les analystes fiscaux ont déclaré que *cette taxe, réintroduite en 1992 dans cette province, avait constitué un frein sérieux à l'investissement étranger et les petites entreprises (non soumises à cette taxe sur le capital) l'ont payé indirectement à travers leurs loyers.*<sup>6</sup>

Où se situe le Québec à ce niveau en comparaison avec les autres provinces?

**Tableau 3**

<b>Taxe sur le capital</b>										
	C.-B.	Alb.	Sas.	Man.	Ont.	Qué.	N.-B.	N.-É.	I.-P.É.	T.-N.
Taux (%)	0,15 (éliminée en sept.2002)	-	0,60	0,30	0,30	<b>0,64</b>	0,30	0,25	-	-
Exemption (en M\$)	5	-	10	5	2	-	5	5	-	-

Sources : Informations fiscales 2001, Samson Bélair Deloitte & Touche et Fiscalité du jour, site Internet de Samson Bélair Deloitte & Touche - [www.deloitte.ca/fr/services/tax/highlights/archive.asp?ID=1319](http://www.deloitte.ca/fr/services/tax/highlights/archive.asp?ID=1319).

<sup>4</sup> « Plan stratégique 2001-2004 », Ministère des Finances, Québec.

<sup>5</sup> « Plan stratégique 2001-2004 », Ministère des Finances, Québec, page 12 et suivantes.

<sup>6</sup> Traduction libre tirée d'un article du *Provincial News*, Tax News Network Canada, July 30, 2001

Le tableau 3 est catégorique : le Québec possède le taux de taxe sur le capital le plus élevé à travers tout le Canada. De la même façon que la fiscalité des particuliers était la plus lourde comparativement aux autres provinces canadiennes, voilà que la taxe sur les investissements productifs est la plus élevée.

Le taux de taxation n'est pas tout ce qui fait de la taxe sur le capital au Québec la plus élevée du Canada. En effet, la base que l'on considère pour appliquer une telle taxe est également un facteur qui peut être avantageux ou désavantageux. Au Québec, on considère une base de taxation comptable tandis qu'ailleurs, on utilise plutôt une base fiscale. En résumé, la différence se répercute sur la valeur du capital taxé. Puisque qu'avec la base comptable le capital peut être amorti moins rapidement, le total de l'impôt payé à ce chapitre est plus élevé que si on utilisait une base fiscale. Les entreprises manufacturières québécoises font donc face non seulement au taux de taxe sur le capital le plus élevé, mais également à la façon de taxer ce capital la plus désavantageuse.

Pas surprenant donc que nous soyons au prise au Québec avec un taux de croissance de la productivité plus faible qu'ailleurs au pays puisque l'investissement y est moins élevé. En effet, la ***Stratégie de relèvement de la compétitivité des entreprises par l'appropriation de meilleures pratiques d'affaires***<sup>7</sup> fait deux constats à tout le moins parlants :

- 1) « Au niveau des investissements en machinerie et équipements total, la moyenne des taux d'investissement pour la période 1993-1997 est de 7,1 % au Québec et de 8,5 % en Ontario;
- 2) Afin de combler cet écart de 1,4 point de pourcentage et d'afficher un taux d'investissement identique à celui de l'Ontario, les entreprises québécoises auraient dû investir près de 600 millions de dollars de plus en machinerie et équipements chaque année, soit environ 19 % de plus. »<sup>8</sup>

Voilà, selon les *Manufacturiers et exportateurs du Québec*, un autre argument en défaveur d'un règlement du déséquilibre fiscal au Québec par une augmentation du fardeau fiscal global des entreprises québécoises.

---

<sup>7</sup> « Esquisse d'une stratégie de relèvement de la compétitivité des entreprises par l'appropriation de meilleures pratiques d'affaires », Présentation aux Partenaires du ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, Septembre 2000.

<sup>8</sup> Idem

### 2.2.3 Impôts corporatifs et autres prélèvements chez les sociétés

Tel que vu précédemment, les prélèvements fiscaux chez les entreprises du Québec ne s'arrêtent pas seulement à la taxe sur le capital. Il reste l'impôt des corporations et les cotisations au FSS. Présentement, le Québec se positionne relativement bien dans la moyenne canadienne par rapport aux taux généraux d'imposition (voir tableau 4). En effet, le Québec affiche des taux généralement bas pour les grandes et moyennes entreprises, mais possède le plus élevé au chapitre des petites entreprises, toujours en comparaison avec les autres provinces canadiennes.

**Tableau 4**

<b>Taux d'imposition des sociétés - 2001</b>					
<b>Impôt sur le revenu (%)</b>	<b>&lt; 200 000\$</b>	<b>Entre 200 000\$ et 300 000\$</b>	<b>&gt; 300 000\$</b>	<b>Fabrication &amp; transformation</b>	<b>Revenu de placement</b>
C.-B.	4,50	16,50	16,50	16,50	16,50
Alb.	5,00	5,00	13,50	13,50	13,50
Sas.	6,00	17,00	17,00	10,00	17,00
Man.	6,00	17,00	17,00	17,00	17,00
Ont. †	6,50	14,00	14,00	12,00	14,00
<b>Qué. ‡</b>	<b>9,04</b>	<b>9,04</b>	<b>9,04</b>	<b>9,04</b>	<b>16,51</b>
N.-B.	4,00	4,00	16,00	16,00	16,00
N.-É.	5,00	16,00	16,00	16,00	16,00
I.-P.-É.	7,50	16,00	16,00	7,50	16,00
T.-N.	5,00	14,00	14,00	5,00	14,00

† Le taux d'imposition des petites entreprises de l'Ontario s'applique au revenu imposable jusqu'à 240 000 \$. De plus, il y a une surtaxe égale ou moindre de 5 % du revenu imposable qui excède 240 000 \$ et du montant demandé au titre de la réduction accordée aux petites entreprises.

‡ Les taux pour le Québec incluent la cotisation de 1,6 % au Fonds jeunesse applicable pour trois ans à compter du 14 mars 2000.

*Sources : Informations fiscales 2001, Samson Bélair Deloitte & Touche*

Le tableau 5 quant à lui démontre que si des provinces comme l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario s'affairent à réduire de façon substantielle leurs taux généraux d'imposition, le Québec lui ne bouge que très peu et cette affirmation est particulièrement vraie pour **les petites entreprises (voir tableau 6) qui font face au taux le plus élevé à travers tout le Canada.**

**Tableau 5**

**Taux de l'impôt sur le revenu s'appliquant aux profits généraux par  
année civile**

	1988	1995	2001	2006
C.-B.	14,0	16,5	16,5	13,5
Alb.	15,0	15,5	13,9	8,0
Sas.	17,0	17,0	17,0	17,0
Man.	17,0	17,0	17,0	15,0
Ont.	15,5	15,5	14,0	8,0
<b>Qué.</b>	<b>13,9</b>	<b>16,3</b>	<b>9,0</b>	<b>8,9</b>
N.-B.	16,0	17,0	16,0	16,0
N.-É.	15,0	16,0	16,0	16,0
I.-P.-É.	15,0	15,0	16,0	16,0
T.-N.	16,0	14,0	14,0	14,0
Fédéral	32,5	29,1	28,1	22,1

*Source : « Faits saillants en fiscalité canadienne », L'association canadienne d'études fiscales, volume 9, numéro 5, le 29 mai 2001, page 35 et site Internet de Samson Bélair Deloitte & Touche - [www.deloitte.ca/fr/services/tax/highlights/archive.asp?ID=1319](http://www.deloitte.ca/fr/services/tax/highlights/archive.asp?ID=1319).*

**Tableau 6**

**Taux de l'impôt sur le revenu s'appliquant aux profits des petites  
entreprises par année civile**

	1988	1995	2001	2006
C.-B.	10,0	10,0	4,5	4,5
Alb.	5,0	6,0	5,3	3,0
Sas.	10,0	8,0	7,0	6,0
Man.	10,0	9,0	6,0	5,0
Ont.	10,0	9,5	6,5	4,0
<b>Qué.</b>	<b>3,2</b>	<b>5,8</b>	<b>9,0</b>	<b>8,9</b>
N.-B.	5,0	7,0	4,0	4,0
N.-É.	10,0	5,0	5,0	5,0
I.-P.-É.	10,0	7,5	7,5	7,5
T.-N.	10,0	5,0	5,0	5,0

*Source : « Faits saillants en fiscalité canadienne », L'association canadienne d'études fiscales, volume 9, numéro 5, le 29 mai 2001, page 35*

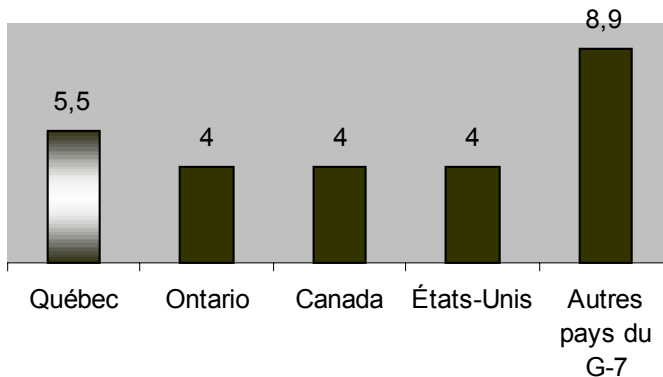


Le constat est donc clair; bien que les taux d'impôt sur le revenu pour les grandes et moyennes corporations sont actuellement compétitifs par rapport à ceux des autres provinces canadiennes, celui qui s'applique aux petites entreprises leur est tout à fait défavorable. Une problématique relative à ces taux d'impôt relève du fait suivant; il semble exister une tendance dans les autres provinces à une réduction générale des taux alors que le Québec résiste à cette tendance, préférant multiplier les programmes ciblés. Cette résistance est d'autant plus nuisible à la compétitivité du régime fiscal québécois que, tel que vu plus tôt, les PME sont très présentes dans la structure des entreprises québécoises. On pénalise donc beaucoup leur développement, une fois qu'elle sont implantées, car cette situation est un peu différente lors du démarrage (nous explorerons cette dimension dans la section 2.2.4).

Ainsi, si le Québec est assez compétitif du point de vue de l'impôt des corporations pour les moyennes et grandes entreprises, et pas du tout pour les petites, il serait tout à fait inconcevable d'y aller d'une augmentation de ce point de ponction pour régler une question de déséquilibre fiscal. En effet, le peu de marge de manœuvre qui existe de ce côté ne peut aucunement être rétrécie. Il s'agit d'une simple question de bon sens lorsqu'on vise une plus grande compétitivité.

Avant de clore cette section, on se permettra quelques commentaires sur la troisième composante des prélèvements fiscaux au Québec : la cotisation au FFS ainsi que l'ensemble des autres taxes sur la masse salariale<sup>9</sup>.

**Taxes sur la masse salariale (1996)**  
(en pourcentage du PIB)



*Source : L'économie et les finances publiques du Québec – Constats et orientations, Octobre 1999, Ministère des finances du Québec*

---

<sup>9</sup> Les autres taxes sur la masse salariale sont les suivantes : la cotisation à la Commission des normes du Travail, les cotisations à la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST), au régime des rentes du Québec (RRQ) et à l'assurance-emploi. Même si cette dernière relève du gouvernement fédéral, elle entre quand même dans l'ensemble des taxes sur la masse salariale exigible auprès des employeurs du Québec et est applicable à toutes les provinces canadiennes.

Tel que représenté sur le graphique précédent, la compétitivité du Québec au chapitre des taxes sur la masse salariale n'est pas spécifiquement enviable quand on la compare à nos plus proches concurrents. D'ailleurs, dans le document dont est tiré ce graphique on peut y lire que « (...) il importe de préserver une fiscalité concurrentielle avec les États-Unis et le reste du Canada, puisqu'ils constituent les principaux partenaires commerciaux du Québec. »<sup>10</sup> Inutile dans ce cas d'ajouter qu'il n'y a, là non plus, aucune marge de manœuvre à ce chapitre du fardeau fiscal des manufacturiers et exportateurs québécois.

#### **2.2.4 L'intervention gouvernementale pour rétablir la compétitivité fiscale du Québec**

Le gouvernement du Québec a fait effectuer dans le passé plusieurs études afin d'évaluer, au-delà des comparaisons de taux, la compétitivité du régime fiscal québécois. Bien que ces études aient montré que le Québec se classe bien à l'échelle de l'Amérique du Nord, les entreprises semblent encore réfractaires à venir s'établir au Québec. En effet, tel que discuté plus haut, le Québec n'arrive pas à attirer autant d'investissements que l'Ontario par exemple.

Qu'est-ce qui cloche? Une des explications se trouve au niveau de la différence de vision entre une entreprise et un gouvernement. Quand une entreprise étudie les fiscalités de différents pays afin de savoir où elle ira s'établir, elle le fait en ayant en tête un horizon de long terme (minimum 10-20 ans en général). Elle regardera donc dans ce cas le fardeau fiscal global auquel elle sera soumise pendant toutes ces années. Le gouvernement voit les choses différemment.

En effet, si les études pour situer la compétitivité du Québec le classe parmi les chefs de file, c'est parce que ces dernières prennent en compte tous les programmes à la pièce offerts par le gouvernement du Québec pour attirer les investissements. Que l'on pense au congé fiscal accordé pour 2 ans aux nouvelles PME, à celui de 10 ans accordé aux grands projets d'investissement ou encore aux PME manufacturières en région, etc., cela ne constitue que des mesures de court terme. Qui plus est, la mise en place de toutes ces mesures révèle que le gouvernement du Québec sait bien au fond que sa fiscalité corporative n'est peut-être pas si compétitive que ses études le prétendent et que, si elle l'était il y a deux ou trois ans, le rythme de réduction des taxes et impôts des autres provinces le placera bientôt au bas de l'échelle de la compétitivité fiscale.

Le manque de vue de long terme du gouvernement du Québec l'amène à choisir de mettre en place des dizaines de programmes de déductions fiscales et de crédits d'impôt aux entreprises qui sont des mesures temporaires seulement et accordées, dans la plupart des cas, seulement aux nouvelles entreprises et aux nouveaux investissements. Ainsi, si

---

<sup>10</sup> « L'économie et les finances publiques du Québec – Constats et orientations », Octobre 1999, Ministère des finances du Québec, page 32.

vous êtes propriétaire d'une PME manufacturière, que vous êtes établis depuis 5 ans et que vos installations se trouvent à Laval, et bien vous êtes mieux d'avoir les reins solides pour résister à la compétition d'entreprises dans votre domaine qui œuvrent en Ontario. Alors que ces dernières bénéficient d'un des régimes fiscaux les plus performants au Canada, vous êtes aux prises avec le régime le plus lourd. Il s'agit de la réalité du terrain malgré ce que les études gouvernementales en disent.

Devrait-on mettre en place une mesure fiscale spéciale pour rétablir l'équilibre fiscal au Québec? Après les arguments et démonstrations que l'on retrouve dans cette section, les *Manufacturiers et exportateurs du Québec* trouvent cette solution impensable.

## **2.3 Arguments supplémentaires : fiscalité municipale et coûts d'observation**

### **2.3.1 Fiscalité municipale**

On lit et relit parfois que si le gouvernement fédéral a réussi à rétablir son équilibre budgétaire, ce n'est pas vraiment qu'il a diminué ses dépenses mais plutôt qu'il a transféré des responsabilités dans les provinces, sans y attacher les sommes nécessaires. Certains peuvent appeler gentiment cet exercice « du pelletage dans la cour des provinces ».

Les *Manufacturiers et exportateurs du Québec* ne peuvent s'empêcher de penser que le gouvernement du Québec, pour rétablir son équilibre fiscal, pourrait être tenté de faire la même chose vers les gouvernements municipaux. Il faut dire que les nouvelles structures municipales, plus imposantes et centralisées, vont peut-être être appelées à jouer un rôle plus important au cours des prochaines années.

L'Association tient à recommander aux membres de la Commission d'exclure cette possibilité de l'éventail de solutions qu'elle proposera au gouvernement du Québec car cela n'aurait nullement l'effet de garantir une réduction du fardeau fiscal global des entreprises et des particuliers ni même de le maintenir à son niveau actuel. D'ailleurs, les augmentations annuelles de 5 %, prévues pour les 10 prochaines années, ne constituent pas en soi une très bonne nouvelle et la perspective d'en rajouter effraie tout le monde.

### **2.3.2 Coûts d'observation (*compliance costs*)**

Dans une perspective de fardeau fiscal global et de compétitivité fiscale, on oublie souvent ce qui se cache derrière les chiffres, derrière les impôts à payer ou ceux à recevoir; ce sont les coûts d'observation (mieux connu sous le nom anglais *compliance costs*). Ces frais supplémentaires représentent ce qu'il en coûte aux entreprises et aux

particuliers pour se conformer à la réglementation fédérale, provinciale et municipale. La perception des taxes de vente pour une PME est un bel exemple de coût d'observation.

Nous n'avons pas d'étude québécoise sur le sujet, mais une étude canadienne<sup>11</sup> montre que les Canadiens dépensent annuellement 103 milliards de dollars pour se conformer à toute la réglementation à laquelle ils sont soumis. C'est plus de 3400 \$ par personne annuellement qui sont drainés dans un système qui coûte de plus en plus cher. En effet, le ministre des Finances du Canada en 1994, M. Paul Martin, sans pouvoir mettre un chiffre précis sur la table, évaluait ces coûts à plusieurs dizaines de milliards de dollars. En comparaison, il s'agit de la troisième dépense d'importance pour la famille moyenne canadienne, après le coût du logement et l'impôt sur le revenu (dépenses moyennes en 1997).

Bien que plusieurs solutions pour résoudre le déséquilibre fiscal seront mises de l'avant et étudiées au cours des travaux de cette commission et par les fonctionnaires des différents niveaux de gouvernement par la suite, il convient de souligner que l'on doit considérer les coûts directs de ces solutions, mais également les coûts indirects, ceux qu'on appelle d'observation. Toute solution conduisant à une réglementation accrue, à la création de nouvelles entités, à de nouveaux programmes, etc. devra être soigneusement examinée afin de minimiser les coûts d'observation qu'elle pourrait générer.

À titre de piste, plusieurs pays tels que la Nouvelle-Zélande ont déjà mis de l'avant certaines réflexions afin de freiner l'escalade de cette perte nette de revenu, à la fois pour le gouvernement et les contribuables.

## **2.4 Niveau de dépenses publiques**

Nous l'aurons compris, cette commission d'étude sur le déséquilibre fiscal n'a aucun mandat ni aucune intention de faire quelque recommandation que ce soit au gouvernement du Québec sur son niveau de dépenses publiques. En effet, un examen approfondi des finances publiques québécoises nous obligerait à considérer autant les problématiques du côté des revenus du gouvernement (catégorie dans laquelle s'inscrit la question du déséquilibre fiscal), que du côté des dépenses (santé, éducation, développement économique régional, etc.).

Toutefois, s'il existe un déséquilibre entre les revenus et les dépenses, n'est-il pas temps également de regarder ce qui a vraiment été fait du point de vue de l'assainissement des finances publiques au Québec au cours des dernières années? La disparition du déficit provincial est probablement fortement liée à la croissance économique que nous avons connu au cours des quatre dernières années, plutôt qu'à l'évaluation des dépenses

---

<sup>11</sup> « Canada's Regulatory Burden : How Many Regulations? At What Cost? », Environment and Regulatory Studies, The Fraser Institute, 2001.

gouvernementales. Plusieurs diront que le *ménage* a déjà été fait et qu'il est inutile de revenir là-dessus car on en subit encore les conséquences (surtout dans le système de la santé). Malheureusement, on oublie souvent de rappeler qu'à part couper du personnel, le gouvernement du Québec ne s'est pas posé de questions sur ses méthodes de gestion; l'administration des divers programmes est lourde et largement inefficace. Les trois rapports du Groupe conseil à l'allègement réglementaire sont formels à ce sujet; on se doit de simplifier et assainir la *gestion* des dépenses publiques au Québec.

Dans le respect du mandat de la Commission, nous éviterons d'entrer davantage dans ce débat entourant les dépenses publiques québécoises et surtout leur gestion. Leur inefficacité contribue sans doute à l'augmentation des divers postes de dépenses ou encore à la dégradation de la qualité et de la quantité des services. Un doute persiste donc dans notre esprit sur l'efficacité de la délivrance des services publics québécois même dans une situation où les revenus sont suffisants pour combler les dépenses. Nous garderons nos autres commentaires lors de forums plus propices.

## **Conclusion**

Bien que nous constatons qu'il existe un déséquilibre fiscal entre les provinces canadiennes et le gouvernement fédéral, il apparaît évident pour les *Manufacturiers et des exportateurs du Québec* que cette problématique ne peut être résolue au Québec par une taxation accrue des particuliers et des entreprises. Les propos tenus dans ce mémoire et les démonstrations qui y sont faites révèlent que la population québécoise et ses entreprises sont déjà grandement pénalisées par un fardeau fiscal global déjà peu compétitif par rapport aux autres provinces canadiennes. Ce faisant, l'écart se creuse entre le niveau de vie des Québécois et ceux des Américains et des autres Canadiens. Il faut donc renverser la vapeur avant qu'il ne soit trop tard et s'octroyer un système fiscal qui attire et stimule les investissements productifs.

## SOMMAIRE

L'association des *Manufacturiers et exportateurs du Québec* a pour mission d'être le principal réseau d'affaires voué à la promotion des intérêts des manufacturiers et exportateurs du Québec. Elle compte près de 600 membres au Québec et fait partie des *Manufacturiers et exportateurs du Canada*. Nos membres sont une source importante de croissance et de prospérité pour l'ensemble de la collectivité québécoise.

Ce mémoire aborde la question du déséquilibre fiscal sous l'angle du déséquilibre de la fiscalité des particuliers et des entreprises québécoises face aux autres provinces canadiennes, particulièrement l'Ontario. Dans cette perspective, les *Manufacturiers et exportateurs du Québec* n'approuveront jamais une solution au déséquilibre fiscal fédéral-provincial ayant comme conséquence l'augmentation du fardeau fiscal global des contribuables québécois. Cette solution s'avérerait trop risquée pour la capacité du Québec à attirer des investissements par rapport à ses principaux compétiteurs.

Par conséquent, une seule recommandation est formulée par les *Manufacturiers et exportateurs du Québec* aux membres de cette commission : en aucun cas, le déséquilibre fiscal ne doit être résolu par l'augmentation du fardeau fiscal global des entreprises et des particuliers québécois. Puisque la compétitivité fiscale du Québec est déjà peu performante lorsqu'on la compare aux autres provinces canadiennes et en particulier à notre voisine ontarienne, il n'existe aucune marge de manœuvre à ce niveau.